Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 018-211802798-20260630-DEL26100-DE

République Française
Département du Cher

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 JUIN 2026

Légal	En exercice	Présents	Pouvoir(s)	Absent(s)
35	35	26	7	2

Affichage : 1er juillet 2026

Secrétaire de séance : **Frédéric NOBLE**

L'an deux mille vingt six, le 30 juin à 18 heures 30, le Conseil municipal de la ville de Vierzon, légalement convoqué le 26 juin 2026, s'est réuni en séance publique, Salle des actes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Yannick LE ROUX, Maire.

Étaient présents :
Gaëtan AUPECLE, Nathalie BAPTISTE, François BEDU, Bruno BOURDIN, Aldeina CELA, Brigitte COCARD, Geneviève DE BRACH, Malika DEMIK, Antonio DIAS, Toufik DRIF, Julien DUFRAINE, Marc-Antoine FOSSARD, Philippe FOURNIÉ, Jill GAUCHER, Yves HUSTÉ, Pierre LE BELENGER, Lawrence LOONTJENS, Sandrine MARTIN, Alain MASSICARD, Fabienne MOINDROT, Stéphane MOUSSET, Frédéric NOBLE, Christophe PISTILLI, Séverine ROGER, Maryvonne ROUX.

Étaient représentés :
Frédéric BERNARD donne pouvoir à Alain MASSICARD, Anita BOUET donne pouvoir à Gaëtan AUPECLE, Jacques CARLION donne pouvoir à Bruno BOURDIN, Delphine CHAUVIET donne pouvoir à Yves HUSTÉ, Rachel DA SILVA donne pouvoir à Sandrine MARTIN, Martine MILLEPIED donne pouvoir à Brigitte COCARD, Elie-Yonah RICOU donne pouvoir à Julien DUFRAINE

Étaient absents :
Marie-Christine MIGALI, Ahmed TAOUSSI.

DEL26/100 – COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE ET DES BUDGETS ANNEXES

Rapporteur : Brigitte COCARD

Considérant que les budgets sont exécutés par le Maire et par le Service de Gestion Comptable de Vierzon qui tiennent chacun une comptabilité spécifique. Leurs arrêtés des comptes en fin d'exercice doivent coïncider et apparaissent pour la Ville et ses annexes dans le cadre de comptes administratifs, pour le trésorier dans le cadre de comptes de gestion,

Considérant que le compte de gestion est un document comptable de synthèse et de contrôle qui :

- ✓ retrace l'ensemble des encaissements et des paiements effectués au cours de l'exercice concerné et reprend, pour chaque budget, les soldes figurant aux résultats de chacun d'eux ;

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 018-211802798-20260630-DEL26100-DE

- ✓ présente la situation patrimoniale et financière de la collectivité

Considérant que le compte de gestion est constitué de 2 parties :

1. la première présente l'exécution du budget en distinguant :

 - ✓ les dépenses et les recettes par section
 - ✓ les résultats de clôture de l'exercice précédent corrigés de l'affectation au financement des dépenses d'investissement
 - ✓ les résultats de l'exercice courant
 - ✓ les résultats cumulés à la clôture de l'exercice examiné

 Cette partie permet au conseil municipal de vérifier la concordance avec le compte administratif

2. la seconde partie :

 - ✓ présente le compte de résultat en faisant apparaître la décomposition de celui-ci entre le résultat courant non financier, le résultat courant financier et le résultat exceptionnel
 - ✓ récapitule le compte de bilan

Considérant que les résultats globaux d'exercice ressortant des comptes de gestion établis par le Service de Gestion Comptable de Vierzon sont identiques à ceux des comptes administratifs établis par le Maire concernant les budgets annexes à caractère administratif du théâtre Mac-Nab et des Foire et Salons qui vous seront présentés,

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Crédits ouverts – Compte administratif 2025	Crédits ouverts – Compte de gestion 2025	Réalisés Compte administratif et Compte de gestion 2025
RECETTES	11 533 156,16	11 533 156,16	7 519 400,58
DÉPENSES	11 533 156,16	11 533 156,16	7 610 183,90

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Crédits ouverts – Compte administratif 2025	Crédits ouverts – Compte de gestion 2025	Réalisés Compte administratif et Compte de gestion 2025
RECETTES	42 981 220,90	43 029 455,90	42 645 079,74
DÉPENSES	42 981 220,90	43 029 455,90	41 593 368,69

Considérant qu'il en va de même pour les réalisations du budget principal de la ville hormis pour les écritures de prévisions budgétaires liées aux cessions de patrimoine. Celles-ci révèlent un écart expliqué par un suivi informatique des comptes à ouverture de crédits automatiques différent entre la comptabilité du Service de Gestion Comptable et celle du Maire,

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 018-211802798-20260630-DEL26100-DE

Considérant qu'avec le système informatique utilisé pour l'élaboration du compte administratif aucun des comptes concernés par la réalisation des écritures de cessions d'actif ne comportent de prévisions, elles figurent au compte 024,

Comptes concernés en investissement :	Dépenses : chapitre 040 compte 192
	Recettes : chapitre 040 comptes 192 & 21…,
Comptes concernés en fonctionnement :	Dépenses : chapitre 042 comptes 6751 & 6761
	Recettes : chapitre 042 compte 7761

Considérant qu'il en est de même pour le compte 775,

Considérant que, par ailleurs, le compte 024 n'est pas modifié par les réalisations du 775,

Considérant que, par contre avec le système informatique utilisé pour l'élaboration de la comptabilité du compte de gestion les crédits sont automatiquement ouverts en prévisions pour le montant des réalisations,

Considérant que ce mode de fonctionnement a pour conséquence de procéder à la déduction, au compte 024, des crédits qui sont réalisés au 775,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Politiques contractuelles et Personnel en date du 23 juin 2026,

Le Conseil municipal,
Ouï l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,

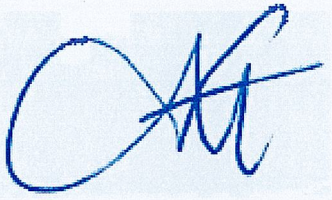
DÉCIDE

À l'unanimité,

- d'adopter les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes établis par le Service de Gestion Comptable de Vierzon.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance — Le Maire





Frédéric NOBLE — Yannick LE ROUX

Publication sur le site internet le 1er juillet 2026